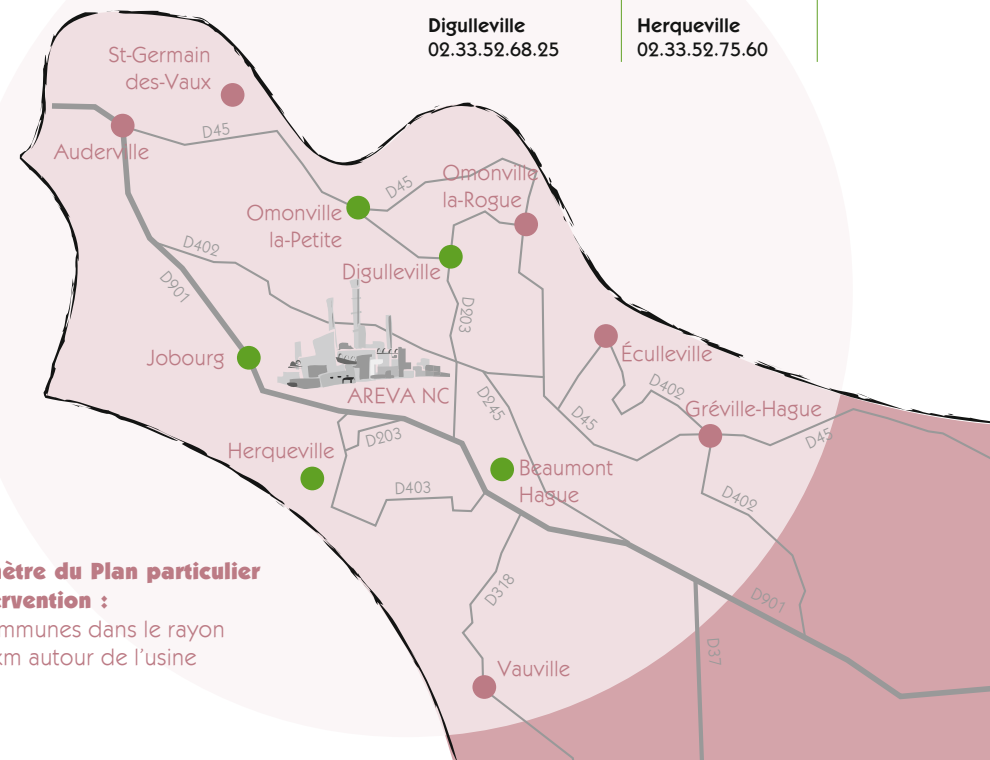


À l'usage des habitants, où êtes-vous ?

- Communes qui pourraient faire l'objet d'une procédure de mise à l'abri
- Communes qui pourraient faire l'objet d'une procédure de mise à l'abri ou d'évacuation

Pour connaître les points de rassemblement :

Omonville-la-Petite 02.33.52.70.28	Beaumont-Hague 02.33.01.57.20	Jobourg 02.33.10.00.40
Digulleville 02.33.52.68.25	Herqueville 02.33.52.75.60	



Périmètre du Plan particulier d'intervention :
11 communes dans le rayon de 5 km autour de l'usine

Comment vous tenir informé ?

en temps normal

Préfecture de la Manche (Saint-Lô)
standard (24h/24) : 02.33.75.49.50
www.manche.pref.gouv.fr

AREVA la Hague
communication : 02.33.02.64.00
www.aveva.com

Commission locale d'information (CLI)
standard : 02.33.05.90.48
www.cli-aveva.fr

Autorité de sûreté nucléaire (ASN) - division de Caen
standard : 02.31.46.50.42
www.asn.fr

en cas de crise

Les premiers moyens d'information sont la radio (France Bleu Cotentin - 99,8 MHz, HAG'FM - 96,6 MHz, Tendance Ouest - 93,4 MHz) et la télévision (France 3 Normandie)

Préfecture de la Manche (Saint-Lô)
standard (24h/24) : 02.33.75.49.50

puis un numéro unique de crise sera ouvert par la préfecture et diffusé par les médias

AREVA la Hague
Tél. : 02.33.02.64.00



document important
À CONSERVER PRÉCIEUSEMENT



Que faire en cas d'accident sur l'usine AREVA la Hague ?



document important
À LIRE ATTENTIVEMENT



En cas d'accident, comment serez-vous alerté ?

Par une sirène fixe

Elle diffusera, avec une portée de 2 km, trois signaux sonores prolongés et modulés, de 60 secondes chacun et séparés d'un intervalle de 41 secondes.

En fin d'alerte, vous serez avertis par un signal sonore de 30 secondes par les sirènes fixes, les moyens mobiles et par les médias.



Nota :
Des tests sonores sont effectués à midi le premier mercredi de chaque mois.

Par des moyens mobiles d'alerte

Ils diffuseront le signal d'alerte, notamment dans les zones éloignées des sirènes.



Par la radio* et la télévision

Branchez votre radio sur les stations locales : France Bleu Cotentin - 99.8 MHz, HAG'FM - 96,6 MHz, Tendance Ouest - 93,4 MHz. Allumez votre téléviseur sur France 3 Basse-Normandie.



*Il est conseillé d'avoir un poste radio à piles en votre possession

Par un appel téléphonique automatique

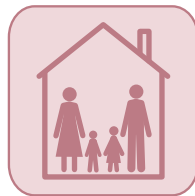
(dans le rayon de 0 à 2 km)
Il vous précisera les premières consignes à appliquer.



En cas d'accident sur l'usine AREVA la Hague,

le préfet peut vous demander de

✓ vous mettre à l'abri



✓ évacuer



Nota : Il est inutile d'absorber de l'iode.

Un accident sur le site d'AREVA la Hague ne peut pas entraîner de relâchement d'iode 131 dans l'atmosphère. Par conséquent, la prise d'iode ne se justifie pas.

Si le préfet vous demande de vous mettre à l'abri



Durant quelques heures, vous devez :

✓ **laisser vos enfants en classe**

ils seront pris en charge par les enseignants

✓ **vous mettre à l'abri dans un lieu clos**

(ne pas rester dans un véhicule ni dans une caravane)

✓ **fermer vos portes et fenêtres**

✓ **couper les ventilations**

sans les obstruer

✓ **limiter au maximum vos appels**

afin de ne pas encombrer le réseau téléphonique pour les urgences

✓ **écouter la radio**

(France Bleu Cotentin - 99,8 MHz, HAG FM - 96,6 MHz, Tendance Ouest - 93,4 MHz) et la télévision (France 3 Normandie) pour prendre connaissance des consignes.

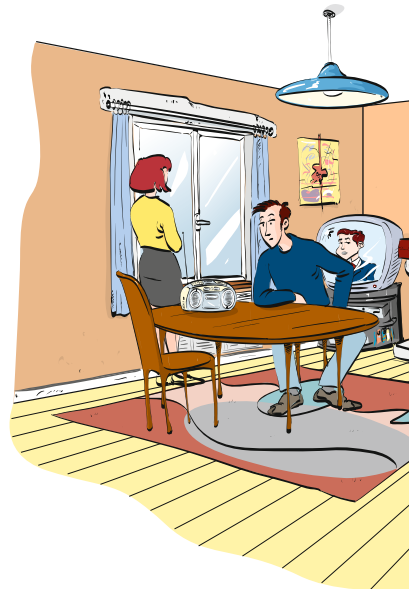
✓ **rentrer vos animaux domestiques chez vous**

Pour le bétail, attendez les instructions des pouvoirs publics

Vous pouvez :

✓ **boire**

✓ **manger**



Que manger ?

Toutes les provisions entreposées à l'intérieur du domicile avant l'accident sont consommables. À plus forte raison, les conserves conditionnées en bocaux ou en boîtes. Une réserve pour 48 heures est suffisante. Ne consommez pas les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.

Que boire ?

L'eau du robinet
Il faut plusieurs jours pour que les poussières entraînées par le ruissellement atteignent éventuellement la nappe phréatique. L'eau du robinet est consommable (sauf information contraire des pouvoirs publics).

L'eau minérale
L'eau minérale embouteillée et capsulée avant l'accident est à l'abri de toute contamination. Il en va évidemment de même pour toutes les boissons conditionnées de façon hermétique.

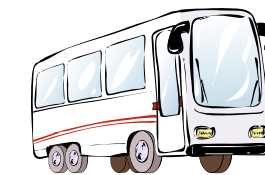
Le lait
Le lait conditionné en bouteilles ou en briques avant l'accident est consommable sans risque.

Si le préfet vous demande d'évacuer



RAPPEL :

Vos enfants à l'école seront conduits dans des centres d'hébergement hors de la zone à risque où vous pourrez les retrouver. Les médias indiqueront les lieux choisis où vous pourrez aller les chercher.



Des cars seront mis à disposition pour transporter la population.

Vous devez :

✓ **rassembler dans un sac bien fermé** vêtements, chaussures, affaires de toilette, affaires de nuit, et médicaments si vous avez un traitement habituel.

✓ **vous munir de vos papiers** carte d'identité, livret de famille, carnet de santé, papiers de sécurité sociale, prescriptions médicales, argent liquide, chèquiers, bijoux précieux, etc.

✓ **couper le gaz**

✓ **fermer la porte à clef**

✓ **prendre votre véhicule** et suivre les itinéraires indiqués

ou rejoindre le point de rassemblement

le plus proche de votre domicile.



PROFIL

Notre métier : recycler l'énergie nucléaire

Pour produire de l'électricité, une centrale nucléaire utilise un combustible à base d'uranium. Après 3 à 4 années d'utilisation, le combustible est dit usé et doit être remplacé. 96% de son contenu peut cependant être réutilisé.

Le rôle de l'usine AREVA la Hague est de récupérer ces 96% de matières recyclables (uranium et plutonium), qui vont connaître une nouvelle vie et serviront à produire à nouveau de l'électricité.

Reste à s'occuper des 4% de déchets ultimes qui ne serviront plus. Ils sont conditionnés sous une forme sûre et stable en étant vitrifiés. Ils sont entreposés provisoirement sur le site AREVA la Hague avant retour à leur propriétaire.